

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 3 JUILLET À 20 HEURES 30

L'An Deux Mille Sept, le 3 Juillet 2007

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 3 Juillet 2007 à 20 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Monsieur Marcel COULIOU

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Laure SUDRE, Jean SICARD, Michel FRANQUES, Guy BORIES, Jean-Louis MATHIEU, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Michel ANDRAL, Christian CHAMAYOU, William NION, Félix TORRÈS, Gérard POUJADE, Michel MIENVILLE, Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Jacques LASSERRE, Michel MALATERRE-FOURÈS, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Michel ALBINET

Membres suppléants votants : Messieurs André BAUP, Claude RAMON, Eliane CARLES

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs Jacques HUC, Georges LACOMBE, Nicole CABASSOT, Doris HUCHEDÉ, Patrice MANGIONE

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Pierre FERRIERES, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Geneviève PARMENTIER (Pouvoir à Madame Laure SUDRE), Olivier BRAULT, Louis BARRET, Pierre COSTES, Dominique BILLET (Pouvoir à Madame Christine DEVOISINS), Christian BONZI, Max AMIEL, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Jean-Pierre BOUCLY, Michel TRÉBOSC, Viviane COMBES

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Laurence PUJOL, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Jean CAYRÉ, Jacqueline LAPEYRE, Gisèle DEDIEU, Frédéric ESQUEVIN, Josette BES, Josette BOUIN, Élisabeth BOISARD, Nicole ENGEL, Valérie ROMAIN, Bérengère MAUZY, Bruno CRUSEL, Josian VAYRE, Pierre GUIRAUD, Gérard FABRE, Christian MALGOUYRES, Henri JALBAUD-PUECH, Patrick TRANIER, Jean-Claude RAFFANEL, Elisabeth LARAUD, Gérard SOULOMIAC, Anne-Marie ROSÉ, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Francis CANOVAS, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Christiane SEGURA, Jean-Philippe ROQUES

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 34

Votants (titulaires, suppléants votants, représentés) : 31

N° 2 - 73 / - 2007 : REMBOURSEMENTS DE CARTES ANNUELLES OU TRIMESTRIELLES ET DÉLIVRANCE DU DUPLICATA

Pilote : Transports Urbains

Autre service concerné : Affaires Générales, Juridiques et Marchés Publics

Monsieur Louis GOMBAUD, rapporteur

Il s'avère nécessaire de procéder au remboursement de certaines cartes scolaires annuelles ou trimestrielles pour raison de force majeure ou pour inadéquation avec le service rendu. Il convient donc de définir les conditions de remboursement.

Je vous propose que le remboursement des cartes scolaires soit effectué comme suit :

CARTES ANNUELLES : jusqu'au **31 octobre de l'année scolaire en cours.**

CARTES TRIMESTRIELLES : **dans les quinze jours suivants l'acquisition** du titre de transport

En dehors des délais mentionnés ci-dessus, aucun remboursement ne sera pris en compte.

Les remboursements ne seront effectifs qu'après une demande par courrier du représentant légal de l'élève accompagné d'un relevé d'identité bancaire. Le remboursement fera l'objet d'un certificat administratif établi par le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Les sommes à rembourser seront réglées à l'ayant droit par Monsieur le Trésorier Municipal d'Albi par mandat administratif.

Par ailleurs, le service est amené à établir des duplicatas de cartes annuelles ou trimestrielles pour les cartes ayant été perdues ou volées.

Il est également proposé d'encadrer les modalités de délivrance de ces duplicatas en limitant à 1 le nombre de duplicata pouvant être délivré annuellement à chaque usager et en fixant à 15 € TTC le tarif de cette prestation.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU l'Arrêté Préfectoral du 24 Décembre 2002 de création de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU la délibération N° 21/21 du 6 Janvier 2003 de mise en œuvre de la compétence transports dès le 1^{er} Janvier 2003,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau du 12 juin 2007,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

✚ **APPROUVE** les conditions de remboursements des cartes annuelles et trimestrielles à savoir :

CARTES ANNUELLES : remboursement jusqu'au **31 octobre de l'année scolaire en cours.**

CARTES TRIMESTRIELLES : remboursement **dans les quinze jours suivants l'acquisition** du titre de transport

Les remboursements ne seront effectifs qu'après une demande par courrier du représentant légal de l'élève accompagné d'un relevé d'identité bancaire.

Le remboursement fera l'objet d'un certificat administratif établi par le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Les sommes à rembourser seront réglées à l'ayant droit par Monsieur le Trésorier Municipal d'Albi par mandat administratif.

✚ **APPROUVE** le dispositif de délivrance de duplicatas de cartes volées ou perdues à savoir qu'un seul duplicata ne pourra être délivré par année scolaire et qu'un tarif de 15 € TTC sera appliqué.

Pour extrait conforme,
Fait le 3 Juillet 2007,

Président,



Philippe BONNECARRÈRE

